

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2022/03/04

<u>Nombre de membres</u>	
En exercice :	24
Présents :	18
Votants :	21
Abstention :	0
Opposition :	0

L'an deux mille vingt-deux, le dix mai à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de LADIGNAC LE LONG sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 27 avril 2022

Présents :

<u>Objet</u>
Adhésion au contrat de groupe du Centre de Gestion de la haute Vienne pour le RGPD

Mr ANTOINE Jean Luc	Mr CHAZELLE Alain
Mr BERTRAND Jean Baptiste	Mr CHIBOIS Thierry
Mr BOURDEAU Jean Louis	Mr CUBERTAFON Francis
Mr CELERIER Jean Luc	Mr DUBOIS André
Mr DELANOTTE Gilbert	Mr GAUTHIER Pascal
Mr JOUANNETAUD Patrick	Mme GUEIDAN Laurette
Mr LATOUILLE Christian	Mme JAUFFRET Sandrine
Mr LAVOREL Eric	Mr LAGORCE Edmond
	Mme LOPEZ SOARES Béatrice
	Mme MOLINES Sylvie

Mme DELHAYE Caroline donne pouvoir à Mr Jean Louis BOURDEAU
Mr DESSANE Bruno donne pouvoir à Mr Eric LAVOREL
Mr LOCHARD Eric Olivier donne pouvoir à Mr BERTRAND Jean Baptiste

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MOLINES

Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), qui impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).

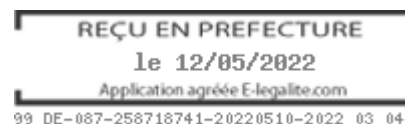
Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L.452-40

Vu la délibération n2021-05-07 en date du 13 décembre 2021 du S.I.C.T.O.M. SHV relative au rattachement de la consultation pour la passation d'un contrat groupe de mise en conformité RGPD, porté par le Centre de gestion et auquel pourraient adhérer les collectivités et établissements volontaires,

Le Président rappelle que, dans le cadre des dispositions du Code général de la fonction publique et notamment de l'article L.452-40, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne a par courrier informé le S.I.C.T.O.M. SHV du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat groupe pour la mise en conformité RGPD et l'externalisation du DPO et que le Centre de gestion a par la suite communiqué à le S.I.C.T.O.M. SHV des résultats de la consultation ;

A l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- D'accepter la proposition suivante :



Prestataire : Data Vigi Protection située à Beauvais

Durée du contrat : quatre ans à compter du 25 mars 2022

Le montant des prestations est le suivant

Cohortes	Etape 1	Etape 2 (/an)
Syndicats*	1 285 €	400 €

-et D'autoriser le Président ou son représentant à adhérer au présent contrat groupe de mise en conformité RGPD et externalisation DPO souscrit par le CDG 87 pour le compte des collectivités et établissements de la Haute-Vienne, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**Le Vice-Président,
Eric LAVOREL**



REÇU EN PREFECTURE

le 12/05/2022

Application agréée E-legalite.com